



Compte-rendu

- Sommaire -

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 12 AVRIL 2022
SALLE DAUDET – 9H

ORANGE

L'an deux mille vingt-deux le douze avril à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatre avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Patrice DUPONT, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Pierre MARQUESTAUT, Mme Aline LANDRIN, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, Mme Yannick CUER, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO

Absents représentés

M. Xavier MARQUOT donne pouvoir à M. Patrice DUPONT
Mme Joëlle EICKMAYER donne pouvoir à Mme Michelle ARSAC
Mme Muriel BOUDIER donne pouvoir à M. Pierre MARQUESTAUT
M. Michel BOUYER donne pouvoir à M. Jean-Michel BOUDIER
Mme Christiane LAGIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre PASERO
Mme Christiane JOUFFRE donne pouvoir à M. Claude BOURGEOIS
M. Jean-Dominique ARTAUD donne pouvoir à M. Denis SABON
M. Cédric ARCHIER donne pouvoir à M. Nicolas ARNOUX
Mme Marie-France LORHO donne pouvoir à M. Jonathan ARGENSON
Mme Valérie ANDRES donne pouvoir à Mme Catherine GASPA
M. Christian GASTOU donne pouvoir à M. Ronan PROTO
M. Bernard VATON donne pouvoir à Mme Carole NORMANI

Absents

Mme Fabienne HALOUI
M. Patrick SAVIGNAN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance.



Ouverture de la séance à 9h

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les documents ci-après ont été transmis :

- la liste des décisions prises durant les mois de mars 2022 (L. 2122-22 du CGCT),
- la note d'information des mises à disposition des agents de la ville d'Orange.

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 MARS 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (2 abstentions : Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN).

Article unique : approuve le procès-verbal sommaire de la séance du conseil municipal du 29 mars 2022 ;



N° 235-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

COMPTE DE GESTION 2021 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR : BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Yannick CUER),

Article 1 : approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal du BUDGET PRINCIPAL, établi par le Comptable du Trésor de la ville d'Orange, dressés pour l'exercice 2021 sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la Journée Complémentaire.

Article 2 : déclare que le Compte de Gestion du BUDGET PRINCIPAL de la ville d'Orange, dressés, pour l'exercice 2021, par Monsieur BRUNEL, Comptable de la Trésorerie d'Orange du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 et par Madame GUILLAUME-CORBIN, Comptable du Service de Gestion Comptable de Vaison-la-Romaine du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Article 3 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



N°236-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

COMPTE DE GESTION 2021 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR : BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Yannick CUER),

Article 1 : approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal du BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES, établi par le Comptable du Trésor de la ville d'Orange, dressés pour l'exercice 2021 sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la Journée Complémentaire.

Article 2 : déclare que le Compte de Gestion du BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES de la ville d'Orange, dressés, pour l'exercice 2021, par Monsieur BRUNEL, Comptable de la Trésorerie d'Orange du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 et par Madame GUILLAUME-CORBIN, Comptable du Service de Gestion Comptable de Vaison-la-Romaine du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Article 3 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



N° 237-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

COMPTE DE GESTION 2021 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR : BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Yannick CUER),

Article 1 : approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal du BUDGET ANNEXE CREMATORIUM, établi par le Comptable du Trésor de la ville d'Orange, dressés pour l'exercice 2021 sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la Journée Complémentaire.

Article 2 : déclare que le Compte de Gestion du BUDGET ANNEXE CREMATORIUM de la ville d'Orange, dressés, pour l'exercice 2021, par Monsieur BRUNEL, Comptable de la Trésorerie d'Orange du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 et par Madame GUILLAUME-CORBIN, Comptable du Service de Gestion Comptable de Vaison-la Romaine du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Article 3 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



N° 238-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

COMPTE DE GESTION 2021 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR : BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Yannick CUER),

Article 1 : approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal du BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE, établi par le Comptable du Trésor de la ville d'Orange, dressés pour l'exercice 2021 sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la Journée Complémentaire.

Article 2 : déclare que le Compte de Gestion du PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE de la ville d'Orange, dressés, pour l'exercice 2021, par Monsieur BRUNEL, Comptable de la Trésorerie d'Orange du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 et par Madame GUILLAUME-CORBIN, Comptable du Service de Gestion Comptable de Vaison-la-Romaine du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Article 3 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



N° 239-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2121-21, le vote a lieu au scrutin secret.

La candidature de monsieur Denis SABON 1^{er} Adjoint est proposée.

Résultats des votes

Nombre total de votants :	35
Nombre de suffrages exprimés :	33
Nombre de voix obtenues :	29
Blancs :	04

Article unique : élit M. Denis SABON 1^{er} Adjoint en qualité de Président de séance pour les questions afférentes aux votes des Comptes Administratifs.



Monsieur Yann BOMPARD Maire, quitte la séance.

Monsieur Denis SABON 1^{er} Adjoint, prend la présidence de la séance (délibération n°239-2022).

N° 240-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : approuve le Compte Administratif du BUDGET PRINCIPAL de la ville d'Orange.

Article 2 : constate les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion.

Article 3 : arrête les résultats définitifs du Compte Administratif 2021 tels que résumés ci-dessous :

Un excédent de fonctionnement 2021 de :	+ 4 823 355.03 €
Un excédent de fonctionnement cumulé 2020 de :	+ 4 270 584.20 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2021 de fonctionnement (002) de :</u>	+ 9 093 939.23 €
Un excédent d'investissement 2021 de :	+ 1 122 565.70 €
Un excédent d'investissement cumulé 2020 de :	+ 11 957 540.54 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2021 d'investissement (001) de :</u>	+ 13 080 106.24 €

Soit un excédent total 2021 hors Restes à Réaliser cumulé des deux sections de : + 22 174 045.47 €

Article 4 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



N° 241-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL
BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : approuve le Compte Administratif du **BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**.

Article 2 : constate les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion.

Article 3 : arrête les résultats définitifs du Compte Administratif 2021 tels que résumés ci-dessous :

<u>Un excédent d'exploitation 2021 de :</u>	+ 38 007,75 €
Un excédent d'exploitation cumulé 2020 de :	+ 506 673,06 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2021 d'exploitation (002) de :</u>	+ 544 680,81 €

<u>Un déficit d'investissement 2021 de :</u>	- 153 315.93 €
Un excédent d'investissement cumulé 2020 de :	+ 696 689.15 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2021 d'investissement (001) de :</u>	+ 543 373,22 €

Soit un excédent total 2021 hors Restes à Réaliser cumulé des deux sections de : + 1 088 054.03 €

Article 4 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



N° 242-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL
BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : approuve le Compte Administratif du **BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**.

Article 2 : constate les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion.

Article 3 : arrête les résultats définitifs du Compte Administratif 2021 tels que résumés ci-dessous :

<u>Un excédent d'exploitation 2021 de :</u>	+ 31 870.25 €
Un excédent d'exploitation cumulé 2020 de :	+ 784 540.45 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2021 d'exploitation (002) de :</u>	+ 816 410.70 €

Un déficit d'investissement 2021 de : - 258 559.14 €
Un excédent d'investissement cumulé 2020 de : + 1 053 103.30 €
Soit un excédent de clôture définitif 2021 d'investissement (001) de : + 794 544.16 €

Soit un excédent total 2021 hors Restes à Réaliser cumulé des deux sections de : + 1 610 954.86 €

Article 4 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



N° 243-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : BUDGET ANNEXE DU PARKING
SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : approuve le Compte Administratif du **BUDGET ANNEXE DU PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE.**

Article 2 : constate les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion.

Article 3 : arrête les résultats définitifs du Compte Administratif 2021 tels que résumés ci-dessous :

Un excédent d'exploitation 2021 de : + 72 935,61 €
Un excédent d'exploitation cumulé 2021 de : + 19 468,21 €
Soit un excédent de clôture définitif 2021 de : + 92 403,82 €

Article 4 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Monsieur Yann BOMPARD Maire, réintègre la séance.

N° 244-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**VARIATION DU PATRIMOINE – ETAT DES ENTREES ET SORTIES DE L'ACTIF -
EXERCICE 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : approuve le bilan des acquisitions et des cessions effectuées au cours de l'année 2021 par la Commune d'Orange tel que présenté ci-dessous ;

1. ACQUISITIONS 2021

Désignation	Localisation	Ref cadastrale	N° décision/délibération	Vendeur Ville	Montant acquisition	Compte
Immeuble	BD DALADIER	BV 56-BV 57 BO 57-BO 309- BO 310	589/2020	GENIN - DEYDIER ORANGE	250 000,00 €	2132
Immeuble	36 R. DE LA REPUBLIQUE	BV 61	33/2021	SCI PIXY VILLENEUVE LES AVIGNON	110 000,00 €	2132
Immeuble	24 R. DE LA REPUBLIQUE	BV 181	142/2021	Claude NICOLAS SORGUES	235 000,00 €	2132
Immeuble	14 R. CASIMIR MOYNIER	BR 108 BR 330	2021-205	CTS COSTANZO ORANGE	171 000,00 €	2132
Friche urbaine	RUE ANTHONY REAL RUE DE LA LIBERTE	BD 129	2021-471	CTS GIRARD AVIGNON	800 000,00 €	2115

2. CESSIONS 2021

Désignation	Localisation	Ref cadastrale	N° décision/délibération	Vendeur Ville	Montant acquisition	Compte
Immeuble	18 AVENUE H. FABRE	BT 642 devenue	DCM 02/2020	Sébastien BENOIT SCI BELMER ORANGE	180 000,00 €	775
Immeuble	899 AVENUE DE VERDUN	AW 330	DCM 377/2019	Stéphane COURBI SCI ORCA Orange	185 000,00 €	775
Immeuble	118 CHEM. DU COLOMBIER	AI 130 devenue	DCM 2021-208	Pascal LAMOUR	158 400,00 €	775
Immeuble	RUE D'Italie	AS 223 devenue		SCI CABICHE ENTRAIGUES- SUR-LA-SORGUE	217 000,00 €	775

Article 2 : autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



N° 245-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRINCIPAL : REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : reprend les résultats cumulés constatés de l'exercice 2021 :

Excédent de Fonctionnement = + **9 093 939,23 €**
Excédent d'Investissement = + **13 080 106,24 €**

Article 2 : constate les Restes à Réaliser pour un montant de :

Recettes : **1 570 000,00 €**
Dépenses : **4 263 225,97 €**

Article 3 : affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2021 :

Excédent de Fonctionnement capitalisé (Compte R 1068) : **3 000 000,00 €**
Excédent de Fonctionnement reporté (Compte R 002) : **6 093 939,23 €**

Article 4 : autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.



N° 246-2022

Rapporteur : M. BOMPARD

**BUDGET PRINCIPAL 2022 - FIXATION DES TAUX DES DEUX TAXES DIRECTES
LOCALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : fixe les taux d'impositions pour l'année 2022 comme suit :

- a. Taxe Foncière Bâtie : 35,60 %
- b. Taxe Foncière Non Bâtie : 48,81 %

Article 2 : autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.



N° 247-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**FINANCES - BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE : AUTORISATIONS DE
PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS – REVISION – EXERCICE 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : valide l'ajustement des montants des autorisations et la modification des crédits de paiements précités à partir de 2022 afin de prendre en compte le réalisé 2021 ;

Article 2 : supprime les deux AP/CP suivantes :

- AP/CP Réhabilitation de la ferme du Grenouillet ;
- AP/CP Construction d'un boulodrome.

Article 3 : décide la création d'une nouvelle AP/CP « construction d'un poste de police » pour une durée de trois ans et un montant de 4 000 000 €.

Article 4 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



N° 248-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2022 : BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : approuve dans tout son contenu, le BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL de la VILLE D'ORANGE ci-après annexé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **73 124 029.60 €**.

Article 2 : autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.



N° 249-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2022 : SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : approuve dans tout son contenu, le BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES de la VILLE D'ORANGE ci-après annexé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 949 600,00 €**.

Article 2 : autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.



N° 250-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2022 : SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : approuve dans tout son contenu, le BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE CREMATORIUM de la VILLE D'ORANGE ci-après annexé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **2 946 700,00 €**.

Article 2 : autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.



N° 251-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

DECIDE

Article 1 : approuve dans tout son contenu, le BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE de la VILLE D'ORANGE ci-après annexé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **118 000,00 €**.

Article 2 : autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.



N° 252-2022

Rapporteur : M. Denis SABON

REQUALIFICATION DES ILOTS ANCIENS DENOMMES « ANCIEN HOTEL DE VILLE», « TILLET-FOND DU SAC » ET « FESTE ET COULON » – DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'ALIENATION DE GRE A GRE AU PROFIT DE LA SAS PRIMOSUD

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : approuve le principe de la cession des îlots anciens dénommés "Ancien Hôtel de Ville", "Tillet-Fond du Sac" et "Feste et Coulon", sus désignés, au profit de la S.A.S. PRIMOSUD, domiciliée à Marseille et représentée par Madame Marina GOURNAY ;

Article 2 : autorise la régularisation d'un protocole d'accord entre les parties, aux conditions susmentionnées, afin de définir une proposition programmatique adaptée et qualitative pour la requalification desdits îlots ;

Article 3 : précise qu'une seconde délibération devra intervenir, afin de finaliser les conditions de l'aliénation, en particulier le prix, au vu de l'avis du Pôle d'évaluation domaniale ;

Article 4 : précise que les dépenses seront inscrites au budget ;

Article 5 : autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.



N° 253-2022

Rapporteur : M. Denis SABON

ALIENATION DE GRE A GRE DES BIENS COMMUNAUX SIS QUARTIER "LA VIOLETTE-FAUBOURG DE L'ARC" AU PROFIT DE LA SOCIETE « L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (5 oppositions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : décide de céder les biens communaux susvisés sis quartier "La Violette-Faubourg de l'Arc", au profit de la société « l'Immobilier Européenne des Mousquetaires » (ou toute personne morale représentée par cette dernière pouvant s'y substituer), aux conditions susmentionnées ;

Article 2 : autorise le Maire ou son Adjoint délégué à passer et signer tous actes et pièces, tous avant-contrats et, le cas échéant, constituer toutes les servitudes et mise en copropriété qui pourraient être formés sur les biens, tout droit de préférence ou de rétrocession au profit de la Ville en cas de revente ou abandon du projet par l'acquéreur.



N° 254-2022

Rapporteur : M. Denis SABON

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2021/2011 PORTANT ALIENATION DE GRE A GRE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AW N° 11, 299 ET 301 SISES AVENUE DE BELLEROCHES AU PROFIT DE LA SCI D.P.J.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : décide de céder les parcelles cadastrées section AW n°11, 299, 301 et 297, d'une contenance totale de 589 m², sises avenue de Belleroche, au profit de la S.C.I « D.P.J », représentée par Madame et Monsieur Delphine et Pierre FOUQUET, (ou toute personne morale représentée par ces derniers pouvant s'y substituer), aux conditions susmentionnées ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise le Maire ou son Adjoint délégué à passer et signer tous actes et pièces, tous avant-contrats et, le cas échéant, constituer toutes les servitudes et mise en copropriété qui pourraient être formés sur le bien, tout droit de préférence ou de rétrocession au profit de la Ville en cas de revente ou abandon du projet par l'acquéreur.



N° 255-2022

Rapporteur : M. Denis SABON

ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE MADAME BANDINI BARBARA – RESTAURANT « IL PEPEROCINO » ET LA COMMUNE D'ORANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : adopte le principe d'une transaction afin de régulariser le solde à payer et clore le dossier de sinistre ;

Article 2 : autorise le Maire à transiger et à signer le protocole transactionnel avec Madame BANDINI ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2022 ;



N° 256-2022

Rapporteur : M. Denis SABON

ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA SARL MAD ET LA COMMUNE D'ORANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

DECIDE

Article 1 : adopte le principe d'une transaction pour régler la situation avec la SARL MAD ;

Article 2 : autorise le Maire à transiger et à signer le protocole transactionnel avec la SARL MAD prévoyant le versement de la somme de 20 000 € ;

Article 3 : précise que la dépense en résultant est inscrite au budget 2022 ;

Article 4 : autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.



N° 257-2022

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse GALMARD

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE (CRC) – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : approuve le règlement intérieur en conformité suite à la pandémie.

Article 2 : approuve l'intégration de la discipline orgue au Conservatoire de Musique pour les enfants à partir de 6 ans et les adultes.

Article 3 : adopte les modifications correspondantes du règlement intérieur, ci-annexé.

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.



N° 258-2022

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse GALMARD

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE - CRC - INDEMNISATION DES MEMBRES DE JURY D'EXAMEN ET DE L'INTERVENANT POUR L'ANIMATION D'UNE MASTER CLASS

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : fixe à 21 € brut de l'heure l'indemnité des membres du jury d'examens.

Article 2 : fixe à 38€ brut de l'heure, dans la limite de 15 heures, l'indemnité de l'intervenant master class.

Article 3 : autorise le Maire ou tout Adjoint habilité à signer les documents relatifs à la présente délibération.



N° 259-2022

Rapporteur : Mme Marcelle ARSAC

CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA MAIRIE D'ORANGE ET LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

Article 1 : approuve le rattachement des agents de la mairie d'Orange au Comité Social Territorial commun placé auprès de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange compétent pour tous les agents de mairie d'Orange et de la CCPRO.

Article 2 : approuve la répartition des sièges entre la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange et la Mairie d'Orange à raison :

- 3 sièges pour la mairie d'Orange,
- 3 sièges pour la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.



N° 260-2022

Rapporteur : M. Jonathan ARGENSON

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ORANGE ET LA SAS POSITIV PRODUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : approuve la convention de partenariat entre la Ville d'Orange et la SAS POSITIV PRODUCTION ;

Article 2 : dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout Adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.



Monsieur Yann BOMPARD Maire, ne prend pas part ni aux débats, ni aux votes et quitte la séance. M. Denis SABON 1^{er} adjoint préside la séance.

N° 261-2022

Rapporteur : Mme Catherine GASPA

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « MISTRAL TRIATH' CLUB »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : alloue une subvention exceptionnelle à l'association « MISTRAL TRIATH'CLUB » d'un montant de 250 € ;

Article 2 : dit que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 ;

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Madame Aline LANDRIN ne prend pas part ni aux débats, ni aux votes et quitte la séance.

N° 262-2022

Rapporteur : Mme Catherine GASPA

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
« ORANGE CLUB APNEE »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : alloue une subvention exceptionnelle à l'association « ORANGE CLUB APNEE » d'un montant de 200 € ;

Article 2 : dit que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 ;

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Madame Aline LANDRIN réintègre la séance.

N° 263-2022

Rapporteur : Mme Catherine GASPA

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION ECHECS DU
COLLEGE ARAUSIO**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : attribue une subvention exceptionnelle à la « section échecs du collège Arausio » d'un montant de 500 € sous réserve du maintien de la manifestation ;

Article 2 : dit que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 ;

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Yann BOMPARD Maire, réintègre la séance.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Vu pour être affiché le : 14.04.2022
et publié sur le site internet de la Ville

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

